

Sujet 8 : L'alcool au volant

Contexte :

Le gouvernement du Québec veut serrer la vis aux automobilistes délinquants qui boivent et qui conduisent.

Le permis probatoire, qui peut être obtenu dès 16 ans, impose déjà le régime sec aux nouveaux conducteurs pendant deux ans. Avec le nouveau Code de la sécurité routière, ce serait tolérance zéro pour tous les jeunes conducteurs jusqu'à 25 ans.

En matière d'alcool au volant, a-t-on raison d'être plus sévère à l'égard des jeunes adultes ?

Les faits

• Selon ce qu'a récemment révélé La Presse, le gouvernement libéral déposera cet automne un projet de loi visant à modifier le nouveau code de la sécurité routière qui entre en vigueur dès janvier 2010 et qui serre déjà la vis à l'égard des jeunes conducteurs fautifs et des récidivistes. S'il est accepté, dorénavant, la politique de la tolérance zéro serait appliquée à l'endroit de tous les jeunes conducteurs de moins de 25 ans. Pour les autres, des sanctions.

Du pour, du contre

Pour les nouveaux règlements	Contre les nouveaux règlements
Les jeunes conducteurs de 16 à 24 ans sont surreprésentés dans les accidents de la route.	Depuis 30 ans, le bilan routier s'est considérablement amélioré. De 2 209 victimes au total en 1973, le nombre a diminué jusqu'à 557 victimes en 2008.
Pour les jeunes, la balance entre les avantages et les conséquences de conduire en ayant pris un verre doit pencher du côté des conséquences. Les conséquences doivent peser plus lourd que les bénéfices de leur témérité en exposant les jeunes conducteurs contrevenants à des peines sévères.	De plus en plus de gens utilisent les services de raccompagnement comme Opération Nez Rouge. Ces organismes souffrent de sous-financement. Avec une volonté du gouvernement de favoriser l'intervention directe, non seulement pourrait-t-on réduire dans une très grande majorité le nombre de cas d'alcool au volant, mais on pourrait également créer des emplois, en comptant sur des personnes qui y travailleraient sur une base régulière.
Existe-t-il des facteurs de dissuasion autres que la loi et les sanctions pour les personnes pour qui la sensibilisation ne suffit pas ?	Les campagnes de sensibilisation sont efficaces auprès des jeunes, si l'on en croit Suzanne Sanschagrin, de la SAAQ. Les discours moralisateurs n'ont pas de réel impact sur les nouveaux conducteurs, qui sont davantage portés à faire leurs propres choix. La sensibilisation se veut donc une excellente alternative, puisqu'on leur donne un conseil, et non un ordre.
En encadrant les jeunes conducteurs, il n'est pas question de les réprimer mais bien de les responsabiliser à un âge où ils sont encore vulnérable. En fixant des règles adaptées pour eux, on peut prévenir ce qui peut arriver dû à l'inexpérience de ces conducteurs.	La répression, ou l'imposition d'une quelconque volonté par la force n'a jamais, ou presque, donné de bons résultats. La jeunesse ne veut pas d'une morale, mais est plutôt à la recherche de conseils, à l'âge où elle veut faire ses propres choix.

Saviez-vous que ?

- En 2008, 27% des personnes décédées dans un accident de la route avaient entre 15 et 24 ans.
- En moyenne, 43% des conducteurs de 16 à 24 ans décédés dans un accident ont de l'alcool dans le sang.
- Ce sont les accidents de la route, avec le suicide, qui tuent le plus de jeunes de 16 à 24 ans.

Ils ont dit...

• « Ce n'est ni la répression, ni les remontrances, ni même ces réclames tire-larmes à la télévision qui vont changer quoi que ce soit au comportement des jeunes. Plus on mettra de limites, plus ils voudront les défoncer... juste par défi et par une bravoure déraisonnable. » Jacques Duval, journaliste automobile